

Découverte macabre à Franceville

L'homme serait décédé depuis plusieurs jours

N.O.
Franceville/Gabon

LE corps sans vie et en état de décomposition de Charles Heze, un nigérian d'une quarantaine d'années, a été découvert, le mercredi 16 septembre dernier, dans la maison que l'intéressé occupait, au carrefour Sogafric, dans le troisième arrondissement de Franceville. La découverte a été faite par un membre de la famille du défunt, alors que

celui-ci venait s'enquérir de sa situation, Charles Heze ne s'étant pas rendu à son lieu de travail depuis plusieurs jours. Ce qui attire en premier sa curiosité, c'est la forte odeur émanant de l'appartement. Quand il défonce la porte, c'est un spectacle horrible qui s'offre à ses yeux: le corps de son compatriote est allongé devant lui, nu et en état de décomposition. «Il nous avait dit qu'il était souffrant, mais il ne nous avait pas dit de quoi il souffrait», a indiqué une



Photo : Nadège O.

C'est dans cette maison que le corps sans vie de Charles Heze a été retrouvé, plusieurs jours après sa mort.

source familiale. Alertés, le substitut du procureur et la police judiciaire se sont déployés sur les lieux pour des constatations d'usage. L'homme était célibataire, sans enfant. Il vivait seul dans une maison isolée, et travaillait comme vulcanisateur, non loin de son domicile. Il n'avait pas de voisins proches. C'est ce qui explique le temps mis avant que sa disparition soit constatée. Même les odeurs provenant du macchabée n'auront pas suffi à alerter les

riverains vivant autour de sa demeure. Aux dernières nouvelles, la communauté nigériane vivant à Franceville a pris en charge toutes les procédures relatives aux funérailles. Pour le reste, aucune hypothèse sérieuse ne peut être envisagée concernant la nature de ce décès, en l'absence de signes palpables. Peut-être que l'enquête ouverte par la police judiciaire permettra de faire la lumière sur cette affaire.

Droit du travail

De nombreuses entreprises dans le collimateur de la justice

ESSONE-NDONG
Libreville/Gabon

Elles auront à répondre des licenciements abusifs de leurs employés et d'une collusion avérée avec les fonctionnaires de l'Inspection provinciale du travail de l'Ogooué-Maritime.

L'ANNEE judiciaire qui va démarrer bientôt pourrait être pénible pour de nombreuses sociétés de la ville de Port-Gentil. En effet, l'action judiciaire initiée contre elles par la confédération Syndicale Gabonaise (Cosyga) va les placer dans le collimateur de la justice, où elles auront à répondre de gravissimes faits de licenciements abusifs de leurs agents adhérents de cette centrale syndicale. Certaines autorités de l'Ogooué-Maritime, dont le gouverneur, ainsi que l'ins-

pecteur provincial du Travail, ont été saisis de ces dossiers dans lesquels il est avéré que plusieurs employés ont fait l'objet de licenciements inappropriés. Et que malgré les démarches entreprises pour que ces sanctions arbitraires soient revues, ces employeurs ne daignent pas l'entendre de cette oreille. Dans un récent rapport remis dernièrement au secrétaire général de la Cosyga, Martin Allini, le département juridique de cette entité pointe de nombreux abus de pouvoir et de fautes lourdes en matière de droit du travail, de la part de plusieurs sociétés envers leurs agents dans la Cité économique. «Le syndicat, intervenant intérieur au sein des entreprises, auprès des employés et de leurs délégués, fait face aux réalités de l'application du Code du travail, aux textes et règlements en



Photo : AEN

Le secrétaire général de la Cosyga, Martin Allini (à gauche) recevant un rapport.

vigueur, ainsi qu'aux malversations de certains employeurs. Ces employeurs, pécuniairement mieux armés que leurs employés, sont extrêmement bien conseillés en droit et bénéficient des us et coutumes des procédures acceptées par l'inspection du travail du ressort et recherchent l'arrangement ainsi que le support négocié d'une administration.», lit-on,

entre autres détails, dans ce rapport. Font partie des entreprises concernées par ces poursuites judiciaires pour licenciements arbitraires : Enying (56 employés adhérents à la Cosyga remerciés injustement), Air Liquide (1 délégué du personnel déflaté), Hydrogabon (30 employés adhérents à la Cosyga) et IPS-International Petroleum Services

Holding Ltd (33 agents adhérents à la Cosyga licenciés). La liste n'est pas close, puisque d'autres dossiers sont en cours d'étude par le département juridique de la Cosyga pour les mêmes errements des employeurs. La Cosyga n'attend que l'ouverture de l'année judiciaire pour ester en justice contre toutes ces entreprises, qui prennent autant de liberté avec leur personnel sans se soucier du respect des dispositions légales en matière du Code de travail en République gabonaise. Elle s'insurge de ce que ces actes anti-sociaux vont à l'encontre de la volonté de justice sociale déclinée par les plus hautes autorités gabonaises, dont le président de la République, qui garantit à chaque employé un traitement juste et équitable. Le rapport du département juridique de la Cosyga ré-

sulte d'un travail minutieux qui détaille, de manière circonstanciée, tous les dysfonctionnements qui émaillent les procédures ayant abouti à la rupture brutale des contrats entre des employés et leurs sociétés. Le tribunal de céans attend de pied ferme le démarrage de cette année judiciaire pour instruire ces différentes affaires pour lesquelles il est saisi. Cependant, le document stigmatise de façon claire la collusion entre l'administration du travail de l'Ogooué-Maritime et ces sociétés : «On y trouve (...) les difficultés du monde de l'entreprise, les impacts de la crise économique, mais aussi les errements d'une administration dont le sens collectif perdu peut avoir des conséquences néfastes directes sur la confiance de l'Etat et sur la paix sociale». Affaire à suivre...

Braquage à Nzeng-Ayong

La bande à Maspéro hors d'état de nuire

COE
Libreville/Gabon

UNE bande composée de quatre individus a été interpellée dernièrement par la Brigade de recherches et d'intervention (Bri). Il s'agit de Prince Oboune Menie alias "Maspéro", 25 ans, Guy Laurent Ndong Ondzigue alias "Beken", 33 ans, Junior Nguema Wagha alias "Zagallo", 20 ans et Y.E.O alias "Wallas", 18 ans, tous Gabonais, sans emploi, domiciliés à Nzeng-Ayong, suspects

de braquage sur un agent de sûreté. Les intéressés seraient connus des services des affaires criminelles de la Police d'investigations judiciaires pour des faits similaires. D'après le rapport d'enquête, cette nuit-là, à la Nouvelle Cité de Nzeng-Ayong, aux alentours de 4 heures du matin, alors que les trois premiers cités sont de passage en direction de Cocotiers, ils s'arrêtent devant un troquet, avec l'intention avouée de dépouiller leur victime. Pendant que l'un est chargé



Photo : Cadette Ondo Eyi

La bande à Maspéro devait être présentée vendredi dernier devant la justice.

de le tenir en respect, sous la menace d'une arme blanche,

les deux autres s'emploient à le maîtriser en le prenant

par derrière. Le malheureux est ainsi dépossédé de 35 000 francs, d'un téléphone portable htc et de sa paire de chaussures. Par la suite, un certain Y.E.O, alias "Wallas" est "incorporé" par les filous pour prendre part à leur marche conquérante. Heureusement, les agents de la Bri sont sur les dents. Il les appréhendent à Nkembo, alertés par leur allure suspecte. En procédant à la fouille des présumés braqueurs, les éléments de la brigade de recherches mettent la main sur deux couteaux, un réc-

pissé et une pièce d'identité n'appartenant à aucun d'entre eux, ainsi qu'un trousseau de clé passe-partout, deux bonbons de cannabis et le téléphone htc qu'il venait d'extorquer à autrui. Les agents appellent ensuite la mère de l'un des prévenus, grâce à un numéro trouvé en parcourant le répertoire téléphonique de l'appareil en leur possession... Présentés devant le parquet de la République, les mis en cause, ainsi confondus, ont été placés en détention préventive, en attendant.

Accident de la circulation au rond-point de la Démocratie

Un carambolage évité de justesse

LBON
Libreville/Gabon

LES automobilistes qui ont eu le malheur de passer par le Rond-point de la Démoc-

ratie, hier, en fin de matinée, ont dû le regretter, à cause de l'énorme bouchon qui s'est formé à cet endroit, des minutes durant. A l'origine, trois véhicules, un Toyota Carina E à usage de taxi, immatriculé BT-328-

AA, un Toyota Camry, portant la plaque minéralogique 7058 G1V et un taxi compteur de la SogaTra, immatriculé DS-907-AA, impliqués tous les trois dans un effroyable télescopage, à une intersection avoisinante.

Le chauffeur du véhicule à usage de taxi, D. S. M., expliquera qu'il roulait dans le sens ancienne RTG-Rond-point de la Démocratie. Après un arrêt, et au moment de s'engager sur le boulevard, il dit avoir été

surpris par le Toyota Camry circulant dans le sens Rond-point de la démocratie-Affaires étrangères, à une vitesse, d'après lui, telle qu'il ne lui était pas possible de l'éviter. Des propos corroborés par

des riverains, pour qui le Toyota semblait disputer la voie avec le taxi compteur, qui l'a d'ailleurs frôlé à l'aile gauche. Heureusement, seuls des dégâts matériels sont à déplorer à l'issue de cet incident.